Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: programme spécifique "qualité de la vie et gestion des ressources du vivant"

1998/0177(CNS) - 25/01/1999 - Acte final

OBJECTIF: arrêter un programme spécifique de recherche, de développement technologique et de démonstration dans le domaine "Qualité de la vie et gestion des ressources du vivant" (1998-2002). MESURE DE LA COMMUNAUTE: décision 1999/167/CE du Conseil. CONTENU: conformément au 5ème programme-cadre de R&D, le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme spécifique s'élève à 2 413 millions d'euros (553 millions d'euros pour la période 1998-1999 et 1 860 millions d'euros pour la période 2000-2002). Répartition indicative (en millions d'euros): a) actions clés: - alimentation, nutrition et santé: 290 - maîtrise des maladies infectieuses: 300 - l'usine cellulaire: 400 - environnement et santé: 160 - gestion durable de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture et développement intégré des zones rurales, y compris des zones montagneuses: 520 - vieillissement de la population et handicaps: 190 b) activités de recherche et de développement technologique à caractère générique: 483 - maladies chroniques et dégénératives (ex: cancer, diabète), maladies cardio-vasculaires et maladies rares; - recherche sur les génomes et les maladies d'origine génétique; - neurosciences; - recherche en matière de santé publique et de services de santé; - recherche liée aux personnes handicapées; - éthique biomédicale et bioéthique; - aspects socio-économiques des sciences et technologies du vivant (impact sur l'emploi). c) soutien aux infrastructures de recherche: 70.